

SCIERIES

(SCP 125.02)

Grâce au travail syndical, tous les salaires augmentent de **1,1%** à partir du 1^{er} juillet 2019, avec au minimum 0,14 € d'augmentation. Vous trouverez ci-dessous les salaires minimaux du secteur. Attention : même si votre salaire est plus élevé, il doit être augmenté de 1,1%. Pour plus d'infos, visitez notre site www.fgtbbois.be ou consultez votre délégué ou section régionale.

	38 heures/semaine	39 heures/semaine	40 heures/semaine
Non-qualifiés 1er 6 mois	€ 13,15	€ 12,81	€ 12,49
Non-qualifiés	€ 13,22	€ 12,88	€ 12,56
Spécialisés	€ 13,44	€ 13,10	€ 12,77
Qualifiés	€ 13,68	€ 13,33	€ 13,00
Surqualifiés	€ 14,19	€ 13,83	€ 13,48

CAI et ETUDIANTS		38 h /semaine	39 h /semaine	40 h /semaine
15 ans	55%	€ 7,52	€ 7,33	€ 7,14
16 ans	57%	€ 7,80	€ 7,60	€ 7,41
17 ans	64%	€ 8,76	€ 8,54	€ 8,32
18 ans	72%	€ 9,85	€ 9,60	€ 9,36
19 ans	80%	€ 10,94	€ 10,66	€ 10,39
20 ans	90%	€ 12,31	€ 11,99	€ 11,67

Ouvrier transporteur routier (OTR) +R.G.P.T	€ 13,44 + € 0,60
Sécurité d'existence	€ 6,03